

# PROJET DE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA PENZE

**ANNEE 2019** 

# **Actions agricoles**

Marché passé en procédure adaptée conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au Décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

N°2019-452-02

# Règlement de la Consultation

Janvier 2019

Offres à transmettre au Syndicat pour le Jeudi 14 février 2019 à 12 heures.

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet de confier la réalisation des actions agricoles 2019 suivantes à des prestataires compétents et qualifiés, qui travailleront en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage :

- Lot 1: appui technique à l'animation
- Lot 2: accompagnements individuels, conseils et diagnostics d'exploitations
- Lot 3: bilan pluriannuel de l'action Etap'N entre 2016 et 2018
- Lot 4 : appui à l'étude des données phytosanitaires du territoire : qualité d'eau et usages des produits

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières, commun aux 4 lots du marché, a pour objet de décrire les prestations à effectuer par le(s) titulaire(s) du marché pour le compte du maître d'ouvrage, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Bassins du Haut Léon.

Plusieurs lots pourront être attribués à un même candidat.

Dans le cas où une entreprise postule pour plusieurs lots, elle est dans l'obligation de fournir au maître d'ouvrage une offre pour chacun des lots.

Le candidat indiquera s'il réalise lui-même la prestation ou s'il fait appel pour tout ou partie des prestations à des sous-traitants. Lorsqu'une ou des sous-traitances sont envisagées, le candidat citera tous les sous-traitants et indiquera les garanties et procédures de qualité qu'ils offrent.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres.

Le marché est passé pour une durée d'un an. Il prendra effet à compter de sa notification. Une fiche d'intervention sera envoyée au(x) prestataire(s) retenu(s) pour déclencher tout démarrage de prestation, après calage avec l'animateur agricole du syndicat.

#### **ARTICLE 3: PRESENTATION DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le candidat devra impérativement présenter un sous détail des prix unitaires.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

## 1 - L'ensemble des pièces relatives à la candidature de l'entreprise, soit :

La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2) dûment renseignées et signées ;

Les renseignements, attestations, déclarations visés aux articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publiques (NOTI 2),

Les références du candidat datant de moins de 3 ans pour des prestations analogues ;

Si l'entreprise envisage dès sa candidature de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre aussi les renseignements, attestations, déclarations dûment remplies et signées par le sous-traitant (ou chacun des sous-traitants) (DC4).

Les formulaires sont disponibles à l'adresse électronique : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires .

A noter qu'à l'issue de la consultation, chaque candidat sur le point d'être retenu devra fournir les documents officiels des déclarations et certificats délivrés par les Administrations compétentes prouvant que le candidat ou groupement de candidats satisfait à ses obligations déclaratives et contributives en matière fiscale et sociale.

#### 2 - L'offre se compose des pièces suivantes :

L'acte d'engagement (valant CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)), dûment complété et signé, accompagné d'un sous-détail des prix signé et d'un relevé d'identité bancaire ;

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières signé;

Une notice expliquant le contenu méthodologique et technique de l'offre, conformément aux prescriptions indiquées, dans le présent CCTP. (Le prestataire fournira notamment tous les éléments permettant de juger de sa capacité à réaliser la prestation pour laquelle il répond.)

Le cas échéant, les demandes de sous-traitance du titulaire, établies sur un acte spécial et accompagnées des pièces relatives à l'offre demandées.

## **ARTICLE 4: CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

1. Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sur demande adressée par mail à : smhl29.secretariat@orange.fr

Il peut également être consulté et imprimé directement à partir des sites suivants : www.syndicat-haut-leon.fr, www.amf29.asso.fr , www.avispublicsdebretagne.com .

2. Les offres sont remises au plus tard **Cf. Page de garde** obligatoirement par voie dématérialisée à l'adresse internet suivante : www.bretagne-marchespublics.com.

Les offres papiers ne seront pas analysées et renvoyées aux candidats.

Les plis parvenus à destination après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document ne seront pas analysés et considéré comme « hors délai ».

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier à l'adresse : SM du Haut Léon / ZA Mes Menez / 29410 Saint Thégonnec Loc Eguiner. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

### **ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES**

Les critères pondérés de choix des titulaires seront les suivant :

- Valeur technique (capacités et références de l'équipe affectée à la mission, précision de la note méthodologique, adéquation aux objectifs et prescriptions décrit dans le présent CCTP): 50 %
- Prix de la prestation : 50 %

L'examen de la valeur technique de l'offre se fera en appréciant les documents et informations transmis par le candidat.

Pour le classement des offres, le mode de calcul suivant sera appliqué :

#### √ Valeur technique

Sur la base de la proposition du candidat, la notation Ntech.i de ce critère sera de :

- 0 pour des dispositions proposées jugées insuffisantes,
- de 0.5 à 1.5 pour des dispositions proposées jugées acceptables, la note tenant compte l'évaluation globale de l'offre,
- 2 pour des dispositions satisfaisantes.

#### ✓ Prix des prestations

Pour calculer la note correspondante à ce critère, il sera procédé comme suit :

- le montant de l'offre la moins élevée financièrement (et recevable) en euros TTC sera identifié (Pmin)
- le montant de chaque offre en euros TTC sera affecté d'une note (Nprix.i) calculée ainsi :
  Nprix.i = 2 x (Pmin/Pi)

L'ensemble de la valeur de l'offre sera défini en effectuant la somme pondérée suivante entre la note correspondante au critère de la valeur technique et celle correspondante au critère du prix des prestations : Ni = 0.50 x Ntech.i + 0.50 x Nprix.i

#### **ARTICLE 6: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire, les candidats devront s'adresser à :

- Mme LABAT pour les renseignements d'ordre administratif, au 02 98 79 64 89 ou par mail à l'adresse : <a href="mailto:smhl29.secretariat@orange.fr">smhl29.secretariat@orange.fr</a>,
- et Mme ROUGER pour les renseignements techniques (<u>agricole.smhl@orange.fr</u> ).